



VILLE DE GRACEFIELD
Au  de la Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 27 février 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 00.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont également présentes madame la directrice générale Julie Jetté et madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

2023-02-079 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit ouverte, il est 18 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-02-080 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Résolution d'adjudication de la soumission pour l'émission des billets
3. Autorisation de signature – Direction générale
4. Autorisation de dépense – Rétrocaveuse
5. Autorisation de dépense – Carrière Tremblay et Fils
6. Mandat – Deveau avocat
7. Varia

8. Levée de la séance

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-02-081 Résolution d'adjudication de la soumission pour l'émission des billets

Considérant que la Ville de Gracefield a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 février 2023, au montant de 123 900 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

22 100 \$	5,03000 %	2024
23 400 \$	5,03000 %	2025
24 700 \$	5,03000 %	2026
26 100 \$	5,03000 %	2027
27 600 \$	5,03000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,03000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 100 \$	5,20000 %	2024
23 400 \$	5,00000 %	2025
24 700 \$	4,65000 %	2026
26 100 \$	4,45000 %	2027
27 600 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,63100

Coût réel : 5,05847 %

3 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD

22 100 \$	5,25000 %	2024
23 400 \$	5,25000 %	2025
24 700 \$	5,25000 %	2026
26 100 \$	5,25000 %	2027
27 600 \$	5,25000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,25000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Gracefield accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 février 2023 au montant de 123 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 57-2007. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-02-082 Autorisation de signature requise de la Ville de Gracefield – Direction générale

Considérant que ce Conseil doit autoriser des signataires à représenter la Ville de Gracefield lorsqu'un document officiel doit être signé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que les fonctionnaires suivants soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield tout document requis selon la Loi ou qui sont requis par une résolution :

- La directrice générale ou le directeur général ;
- La trésorière ou le trésorier ;
- La directrice générale adjointe et greffière ou le directeur général adjoint et greffier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-02-083 Autorisation de dépense - Rétrocaveuse

Considérant que la rétrocaveuse nécessite des réparations ;

Considérant qu'une soumission au montant de 11 000,00\$ plus les taxes applicables a été reçue pour effectuer les travaux requis ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 11 000,00 \$ du fournisseur JR Brison Case pour la réparation de la rétrocaveuse.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-02-084 Autorisation de dépense – Carrière Tremblay et Fils

Considérant que nos deux rétrocaveuses sont présentement brisées ;

Considérant qu'une soumission au montant de 1 200,00\$ par semaine plus les taxes applicables a été reçue pour la location d'un chargeur ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 3 600,00 \$ au fournisseur Carrière Tremblay et Fils pour un total de 3 semaines de location maximum.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-02-085 Mandat à Deveau Avocats – Dossier exemption de taxes Zec Pontiac

Considérant que le dossier d'exemption de taxes de la Zec Pontiac nécessite un représentant légal ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De mandater la firme Deveau Avocats à représenter la Ville de Gracefield dans ce dossier.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-02-086 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Labelle et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 18 h 03.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale
adjointe et greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire